

Insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de master

//////

Promotion 2019

Enquête menée en 2021-2022

Direction des Études et de la Vie Universitaire (DEVU)
Service des Enquêtes et de l'Insertion Professionnelle (SEIP)
seip-enquetes@univ-reims.fr

Présentation de l'enquête

Description du dispositif

Les résultats présentés dans ce document sont issus de l'enquête menée par le Service des Enquêtes et de l'Insertion Professionnelle (SEIP) sur l'insertion professionnelle à 30 mois des 1338 étudiants ayant obtenu un diplôme de master en 2019 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Cette enquête entre dans le cadre d'une enquête annuelle nationale commandée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cependant, le ministère concentre son enquête sur un périmètre plus restreint : les diplômés de nationalité française, nés en 1989 et après, n'ayant pas interrompu leurs études pendant plus d'un an avant l'obtention du diplôme en 2019, ne s'étant pas réinscrits en formation initiale dans un établissement à la rentrée universitaire 2019 et/ou à la rentrée universitaire 2020.

La collecte des données a été effectuée de décembre 2021 à mai 2022 par le biais d'un questionnaire en ligne et de collecte téléphonique.

Taux de réponse

70,9%

**948 répondants
/1338 diplômés**

Quel parcours après l'obtention du diplôme ?

Les 3 profils de parcours :

Profil 1 :

Entrée directe dans la vie active : diplômés étant entrés directement sur le marché du travail (que ce soit en emploi ou en recherche) suite à l'obtention de leur diplôme et ne l'ayant pas quitté depuis 30 mois.

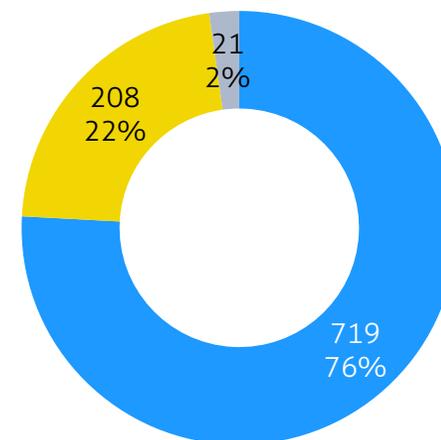
Profil 2 :

Poursuite d'études dans les 30 mois : diplômés se déclarant inscrits dans un établissement d'enseignement pour y suivre des études ou y préparer un concours, sur au moins une des 3 années universitaires suivant l'obtention du diplôme.

Profil 3 :

Inactivité dans les 30 mois après l'obtention du diplôme : diplômés ayant connu une période en dehors du marché du travail (ni en emploi, ni en recherche) et n'ayant pas poursuivi d'études dans les 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Répartition des profils parmi les diplômés



- Profil 1 - Vie active directe
- Profil 2 - Poursuite d'études
- Profil 3 - Inactivité

Poursuites d'études

Taux de poursuites d'études



Après l'obtention du master en 2019, 21,9% des diplômés continuent des études pendant au moins une des trois années universitaires suivantes. La hausse de la poursuite d'études (+2,3 points entre les diplômés 2018 et 2019) pourrait s'expliquer par la crise sanitaire du Covid-19, la promotion 2019 se retrouvant jeune diplômée au début de la crise, elle a pu faire le choix de la poursuite d'études pour retard son entrée sur le marché de l'emploi.



Total

21,9%

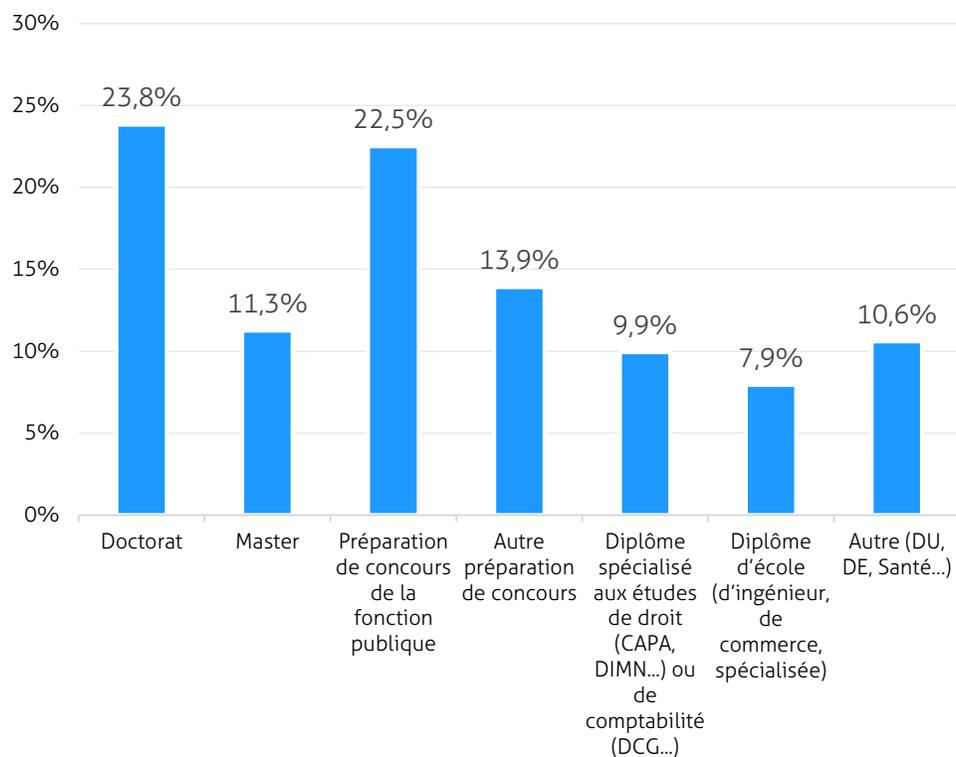
des diplômés font des études
après l'obtention de leur diplôme



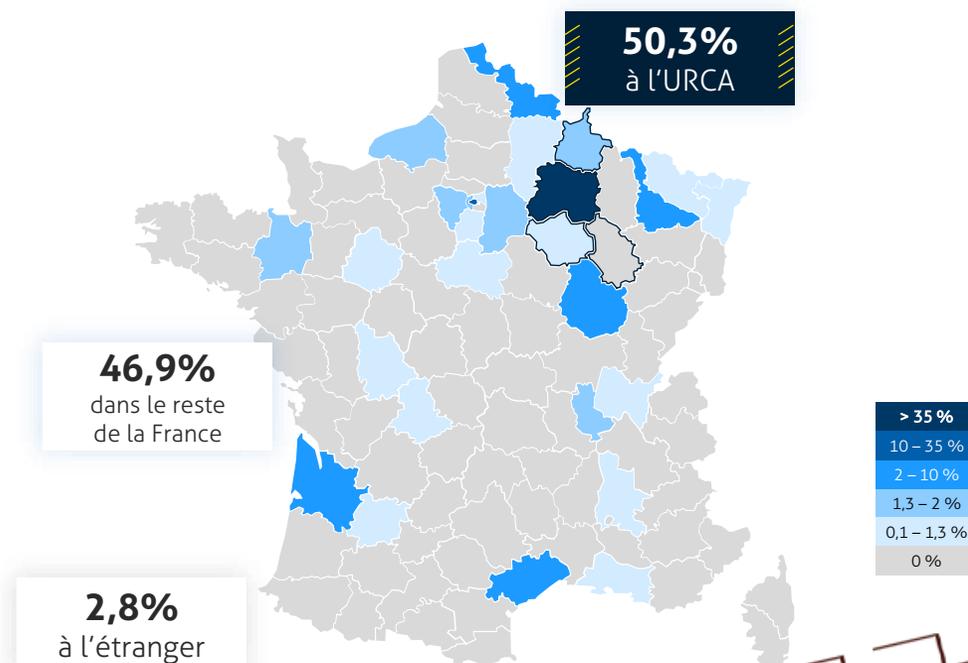
Poursuites d'études

Poursuite immédiate (n+1)

Types de formations suivies

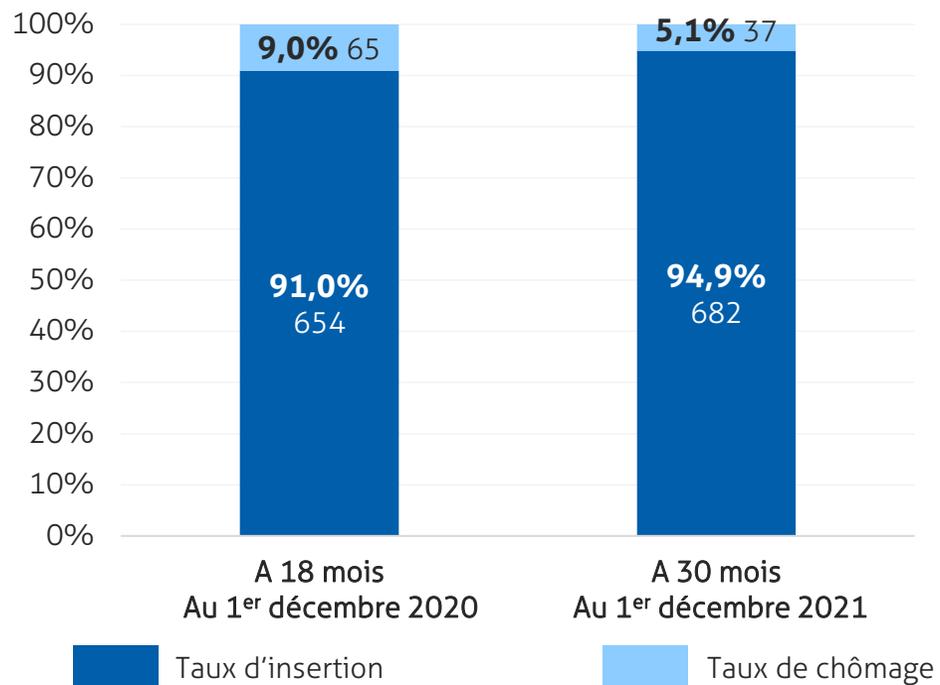


Lieu de poursuite



Vie active directe

Insertion professionnelle



Taux d'insertion : Nombre de diplômés en emploi / nombre de diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Taux de chômage : Nombre de diplômés en recherche d'emploi / nombre de diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Temps d'accès moyen au premier emploi : Le temps d'accès moyen au premier emploi est la différence de mois entre la date d'obtention du master et la date de début du premier emploi.

Temps d'accès au premier emploi

3,8 mois

En moyenne

Vie active directe

En emploi à 30 mois

Type d'emploi

Stabilité de l'emploi



Emploi pérenne
(fonctionnaire, CDI, indépendant, libéral, chef d'entreprise, autoentrepreneur)

Autre
(CDD, vacataire, intérimaire...)

Niveau de l'emploi

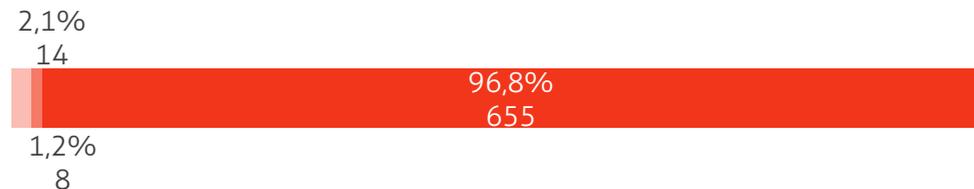


Cadre
(ingénieur, manager, professions intellectuelles supérieures, personnel de catégorie A de la fonction publique, agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise, profession libérale)

Profession intermédiaire
(technicien, agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP, personnel de catégorie B de la fonction publique)

Employé / ouvrier
(employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service (secrétaire, aide à domicile, hôte de caisse, vendeur, serveur...), personnel de catégorie C de la fonction publique)

Quotité de travail



Temps plein

Temps partiel choisi

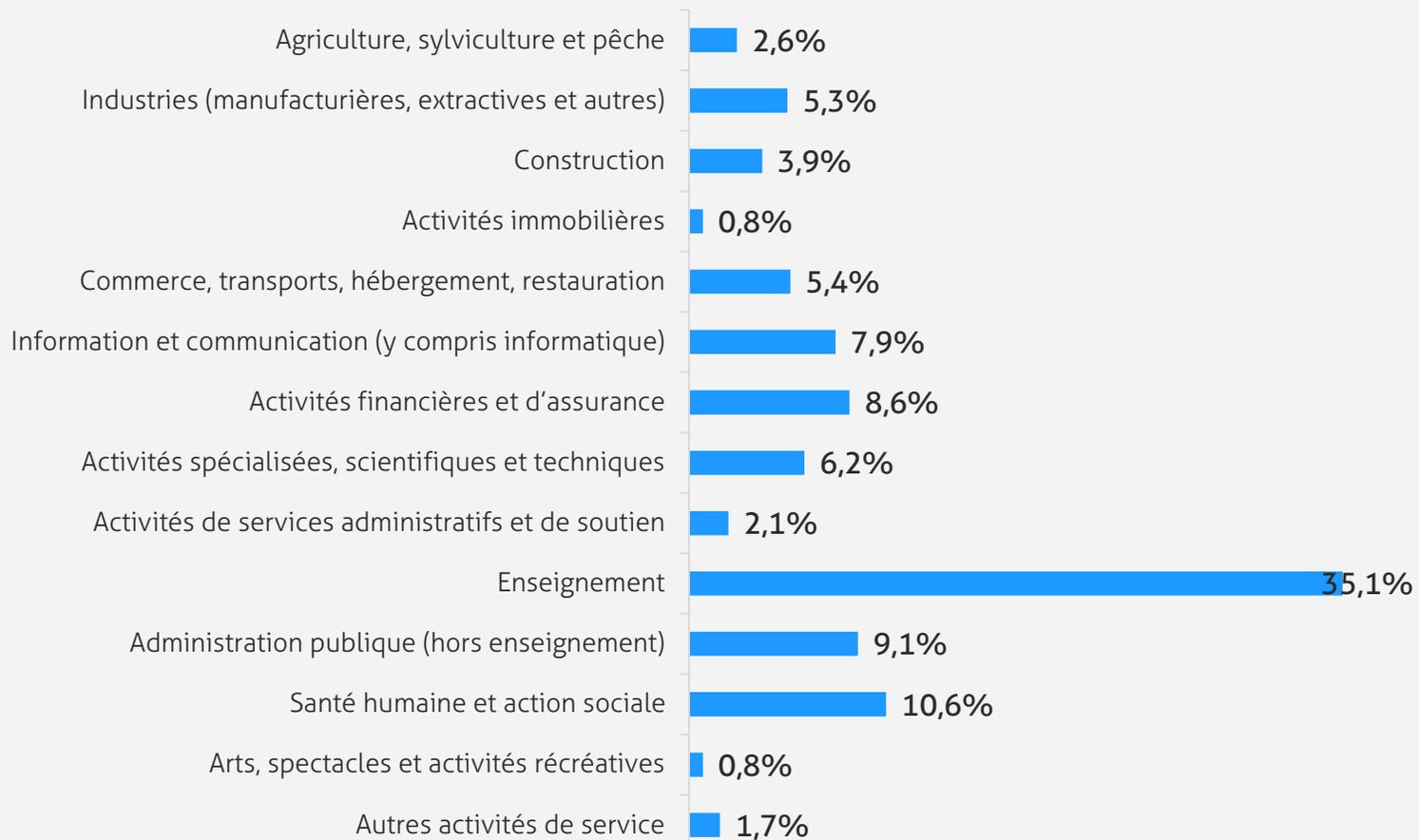
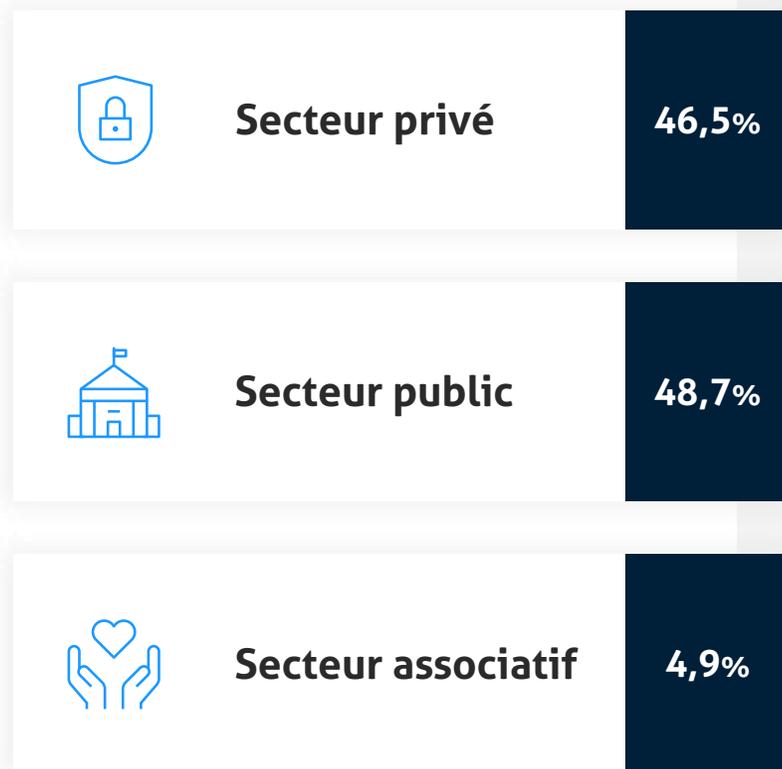
Temps partiel subi



Vie active directe

En emploi à 30 mois

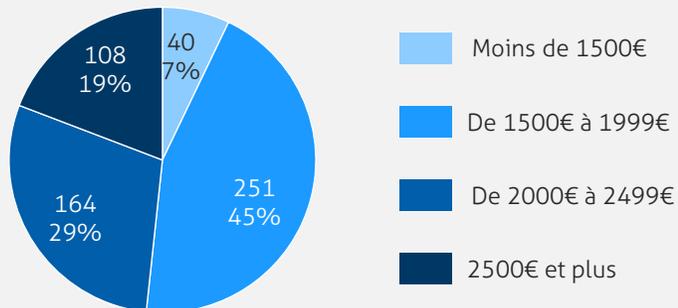
Employeur



Vie active directe

En emploi à 30 mois

Revenu mensuel net

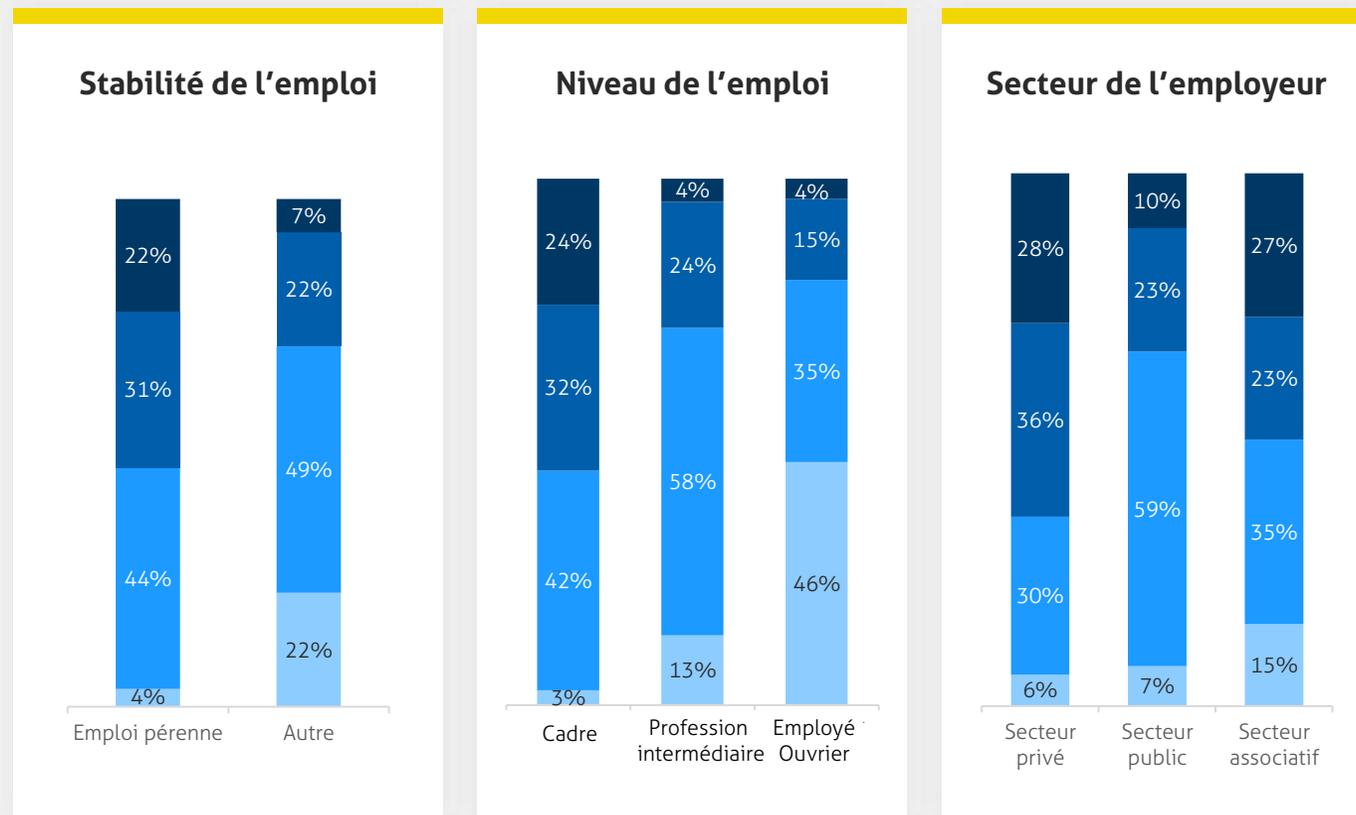


1958€
Salaire Médian



2210€
Salaire Moyen

Répartition des revenus en fonction de :

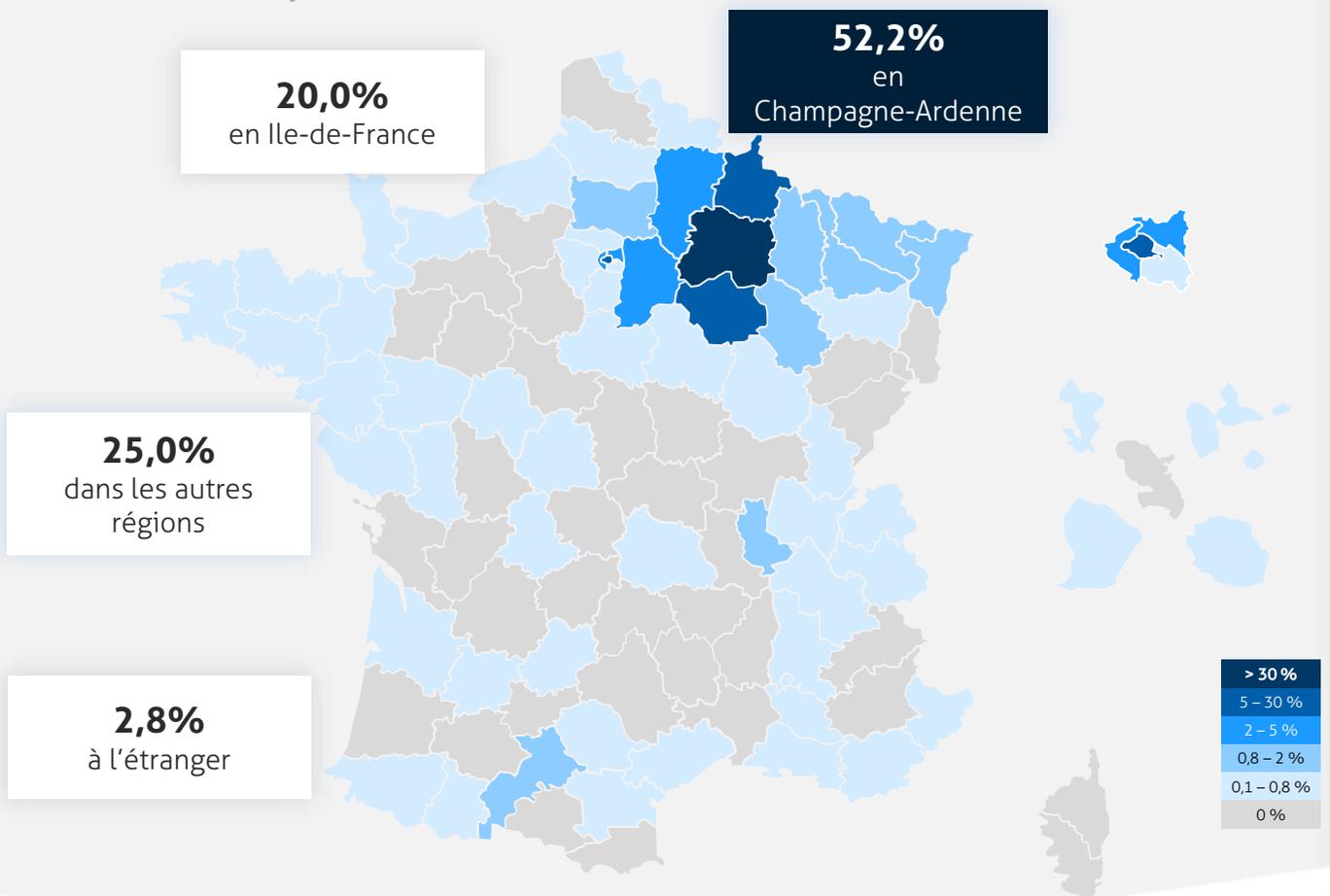


Médiane : La médiane sépare en deux la population : la moitié des diplômés en emploi à temps plein gagne moins de 1958 € et l'autre moitié plus de 1958 € par mois.

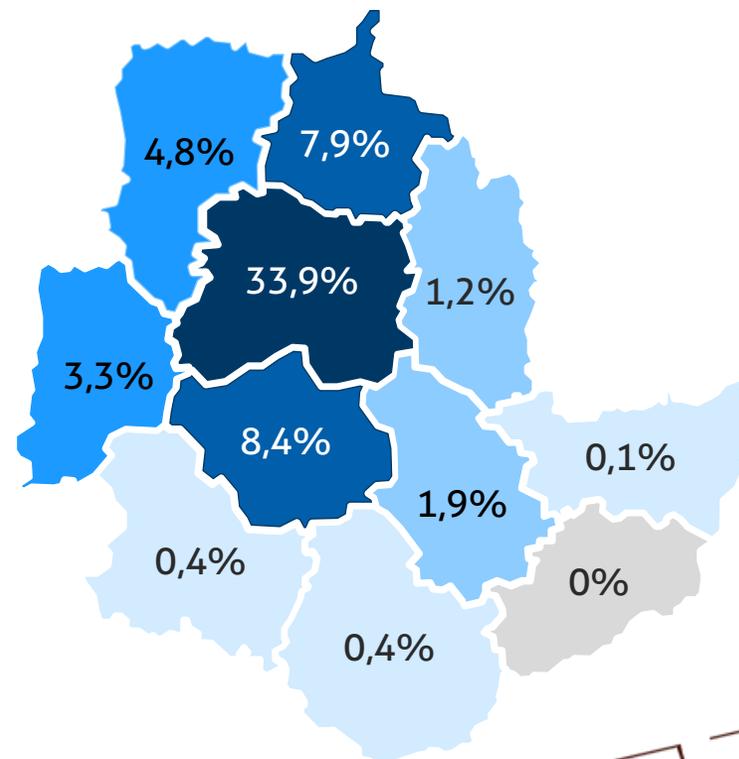


Vie active directe En emploi à 30 mois

Lieu d'emploi



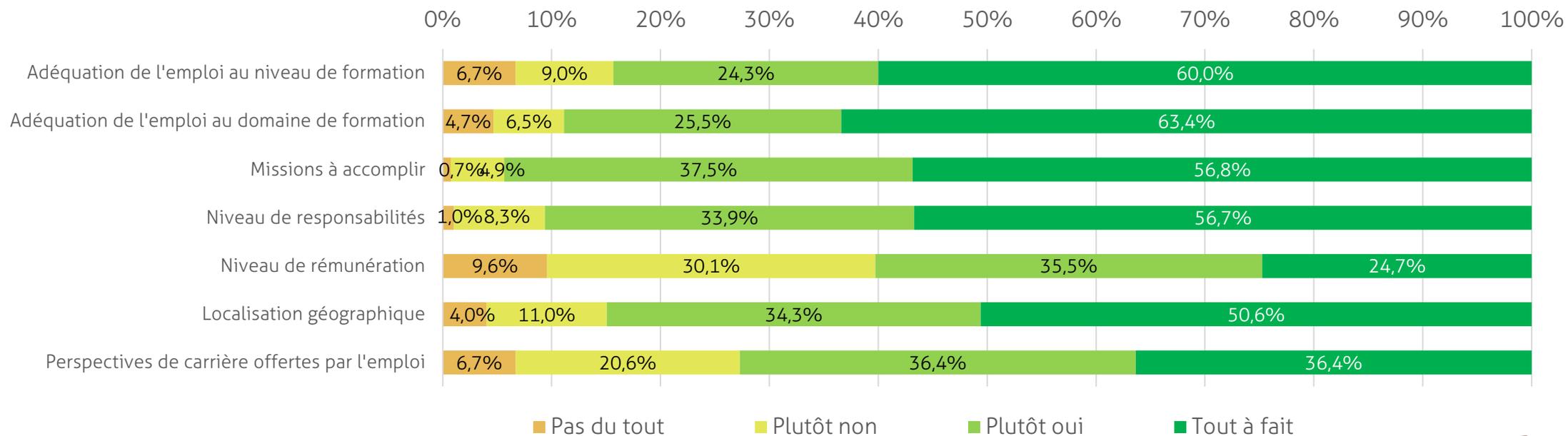
Lieu d'emploi en Champagne-Ardenne et ses départements limitrophes



Vie active directe

En emploi à 30 mois

Niveau de satisfaction des répondants sur leur situation d'emploi



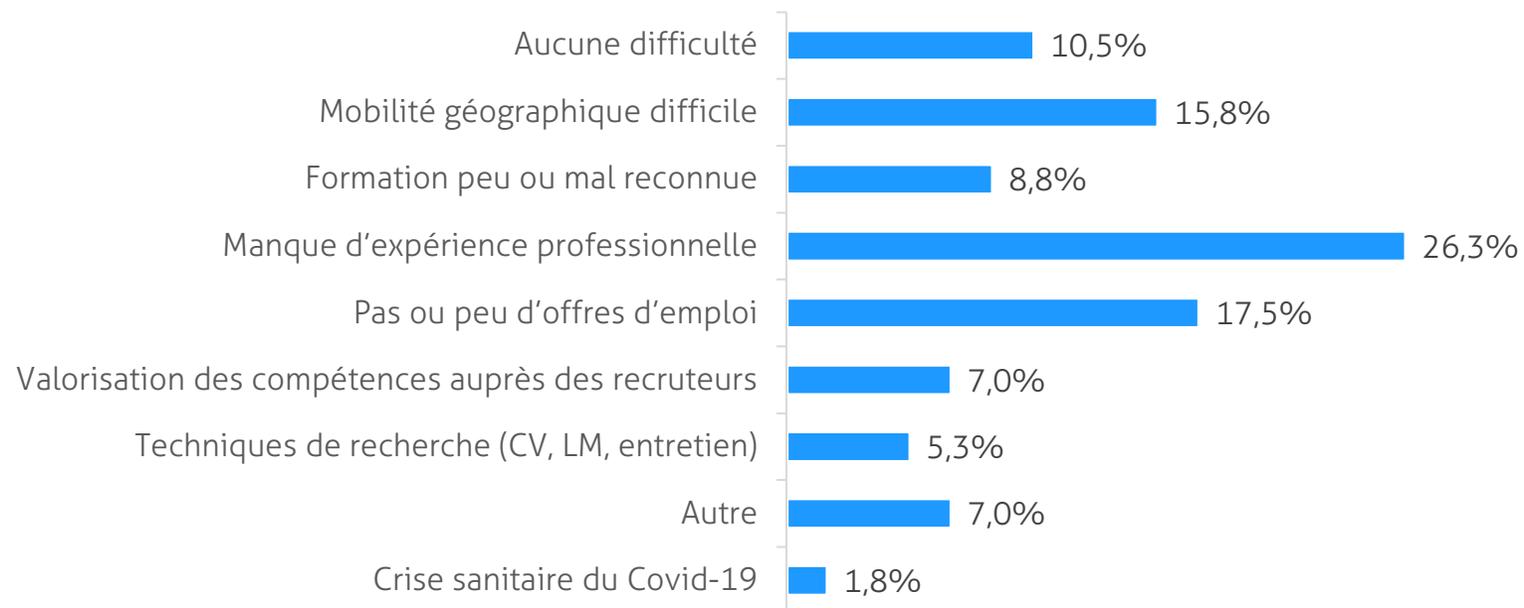
Vie active directe

En recherche d'emploi à 30 mois



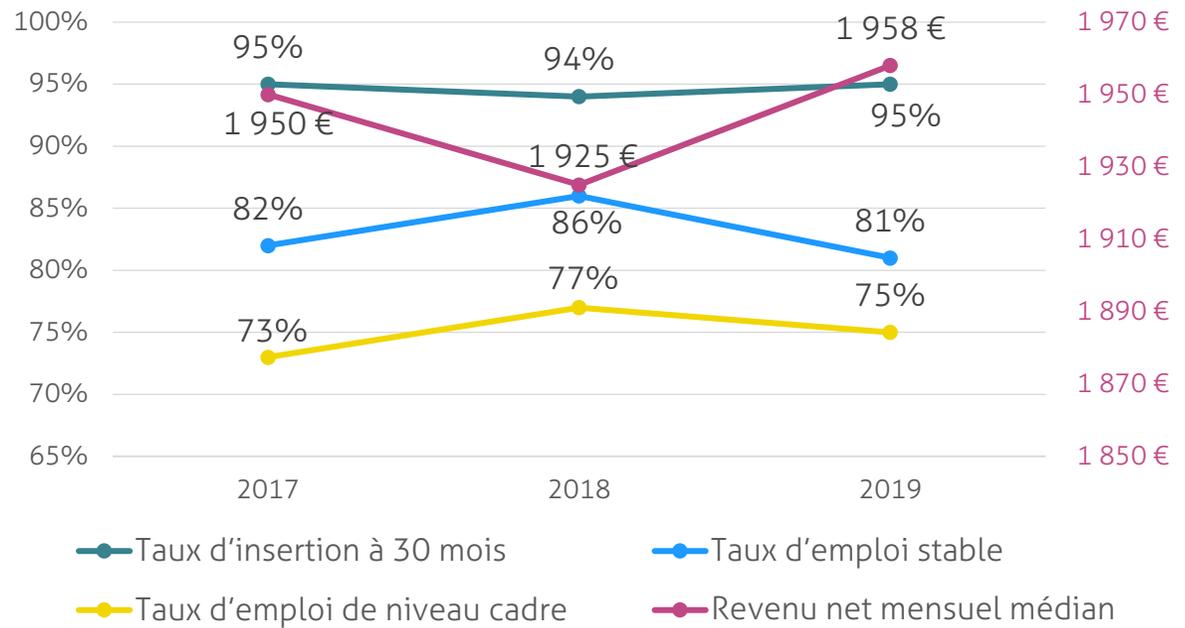
En recherche d'emploi depuis 10,8 mois, en moyenne

Difficultés rencontrées lors de la recherche



Plusieurs réponses possibles par personne

Évolution des chiffres clés entre les promotions 2017-2018-2019



Taux d'emploi en Champagne-Ardenne



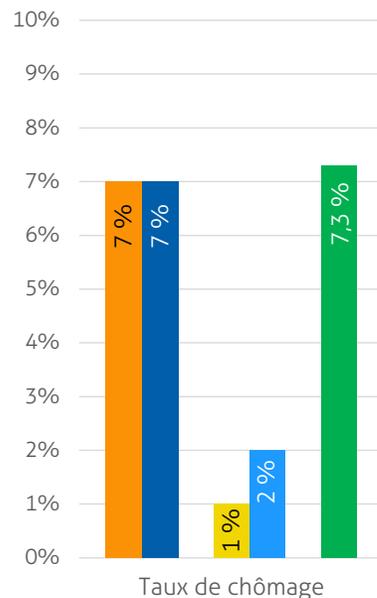
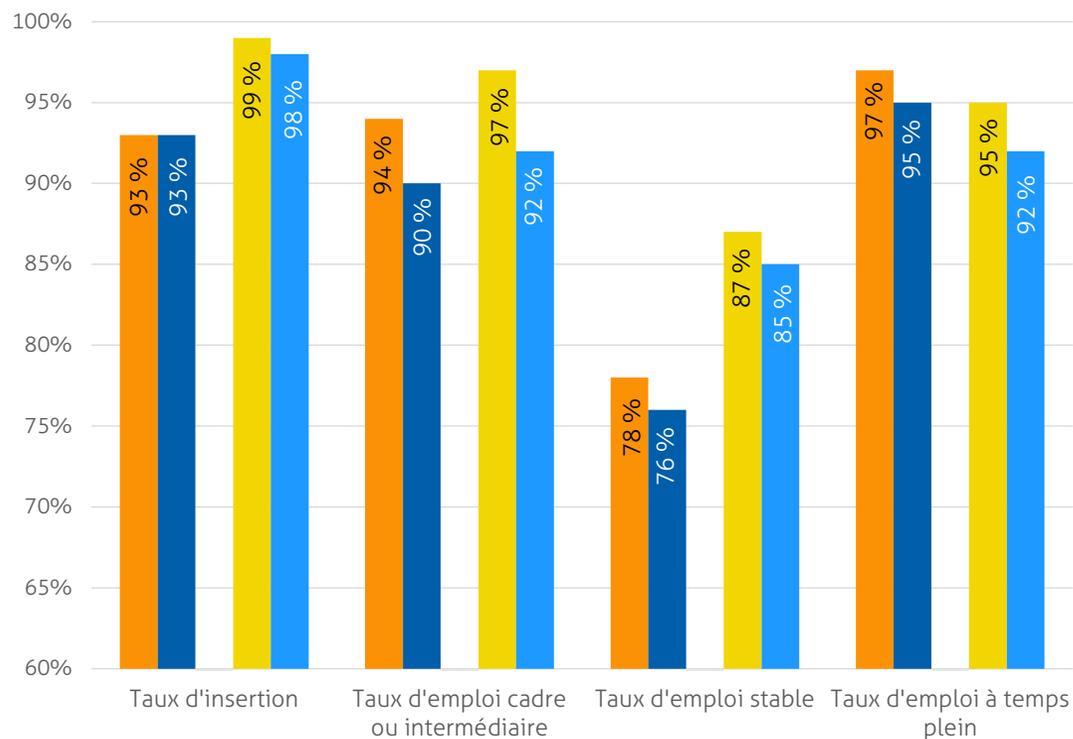
Contextualisation avec les données du MESR et de l'INSEE

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Données :

- Taux d'insertion à 30 mois (MESR)
- Taux de chômage régional au 4e semestre 2021 (INSEE)
- Salaires net mensuel médian régional (INSEE)

- Salaires net médian (MESR)
- Taux d'emploi cadre (MESR)
- Taux d'emploi stable (MESR)
- Taux d'emploi à temps plein (MESR)



Les données de l'INSEE et du MESR sont présentes pour contextualiser nos données plutôt que les comparer. En effet, les champs d'enquêtes ne sont pas les mêmes.

Légende :

URCA (hors enseignement)

URCA (enseignement)

Est pris en compte l'ensemble des diplômés 2019

MESR (hors enseignement)

MESR (enseignement)

Sont pris en compte les étudiants diplômés inscrits en formation initiale, de nationalité française, âgés de moins de 28 ans lors de l'obtention du diplôme, n'ayant pas interrompu leurs études pendant 2 ans ou plus avant l'obtention du diplôme, ne s'étant pas réinscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en 2019-2020 et 2020-2021

INSEE

- Taux de chômage INSEE : est pris en compte le taux de chômage régional au 4ème trimestre 2021
- Salaires net mensuel médian INSEE : est pris en compte le salaire net mensuel médian régional des jeunes âgés de 25 à 29 ans employés à temps plein dans les catégories cadres ou professions intermédiaires